



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Corse

Question au Gouvernement n° 1815

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le Premier ministre, les députés communistes condamnent les violences commises contre l'Etat de droit en France et en Corse. (Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Je vous en prie !

M. Alain Bocquet. Pardon, je voulais dire sur le continent et en Corse.

Ils expriment leur émotion et leur solidarité aux élus des villes telles que Bastia, Ajaccio, L'Île-Rousse, Sartène, entre autres, et sur le continent, Aix et Bordeaux, où des bâtiments publics ont récemment été frappés.

La légalité républicaine doit être assurée. Les attentats et les crimes ne peuvent rester plus longtemps impunis. Ce gouvernement, après les précédents, s'est montré complaisant à l'égard de la branche extrême du mouvement nationaliste, qui n'a jamais fait mystère de ses sentiments antifrançais et indépendantistes.

Il faut partir de la réalité: un taux de chômage parmi les plus élevés de France, qui a augmenté de 16 % en un an, un niveau de salaire le plus bas du pays. Une zone franche ou tout serait permis au patronat ne peut que précipiter cette dérive. Ne doit-on pas s'interroger quand les terroristes soutiennent une telle option ?

Les Corses sont attachés à la démocratie, le peuple corse est partie intégrante de la nation française.

(Exclamations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Le mouvement des femmes qui ont manifesté contre la loi des armes n'a-t-il pas exprimé avec force cette aspiration sociale et cette aspiration à l'identité ?

L'île ne manque pas de forces vives qui ont à cœur de faire vivre les valeurs de la République. Que va faire le Gouvernement pour s'appuyer sur ces forces ?

Aujourd'hui, il y a urgence. La création d'une commission d'enquête, demande que les députés communistes viennent aujourd'hui de reiterer, serait un signe concret, pour les Corses attachés à la démocratie et à l'Etat de droit, de l'attention que leur porte la représentation nationale. Le Gouvernement en accepte-t-il le principe ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je vous demande de ne pas donner de leçons à qui que ce soit. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mme Martine David. Vous non plus !

M. le ministre de l'intérieur. En 1981, en effet, je me souviens que, lorsque vous étiez au gouvernement, la loi d'amnistie a libéré cinquante-quatre auteurs d'attentats et de violences liés à la Corse. (Exclamations sur divers bancs.)

En 1988, lorsque vous souteniez le gouvernement de la gauche socialiste, la loi d'amnistie a libéré soixante auteurs d'attentats ou de violences liés à la Corse. («Hou !» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Claude Bartolone. Qui a libéré Gordji ?

M. le ministre de l'intérieur. Le gouvernement actuel, depuis le début, a fait preuve de fermeté en Corse.

Depuis le début de l'année, vingt auteurs ou complices d'attentats ou de violences ont été déférés à la justice et

ecroues, et ils n'ont pas été libérés.

La politique du Gouvernement en Corse est claire, le Premier ministre vient de le rappeler: le dialogue, oui, à condition qu'il n'y ait pas de violence, à condition que l'ordre républicain soit rétabli.

La violence est la négation du dialogue. Le Gouvernement a fait preuve de bonne volonté. Il ne tolérera pas que certains irresponsables remettent en cause sa volonté de sortir la Corse de ses difficultés. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Maxime Gremetz. Commission d'enquête ou pas ?

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le Premier ministre, les députés communistes condamnent les violences commises contre l'État de droit en France et en Corse. (Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Je vous en prie !

M. Alain Bocquet. Pardon, je voulais dire sur le continent et en Corse.

Ils expriment leur émotion et leur solidarité aux élus des villes telles que Bastia, Ajaccio, L'Île-Rousse, Sartène, entre autres, et sur le continent, Aix et Bordeaux, où des bâtiments publics ont récemment été frappés.

La légalité républicaine doit être assurée. Les attentats et les crimes ne peuvent rester plus longtemps impunis.

Ce gouvernement, après les précédents, s'est montré complaisant à l'égard de la branche extrême du mouvement nationaliste, qui n'a jamais fait mystère de ses sentiments antifrançais et indépendantistes.

Il faut partir de la réalité: un taux de chômage parmi les plus élevés de France, qui a augmenté de 16 % en un an, un niveau de salaire le plus bas du pays. Une zone franche où tout serait permis au patronat ne peut que précipiter cette dérive. Ne doit-on pas s'interroger quand les terroristes soutiennent une telle option ?

Les Corses sont attachés à la démocratie, le peuple corse est partie intégrante de la nation française.

(Exclamations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Le mouvement des femmes qui ont manifesté contre la loi des armes n'a-t-il pas exprimé avec force cette aspiration sociale et cette aspiration à l'identité ?

L'île ne manque pas de forces vives qui ont à cœur de faire vivre les valeurs de la République. Que va faire le Gouvernement pour s'appuyer sur ces forces ?

Aujourd'hui, il y a urgence. La création d'une commission d'enquête, demande que les députés communistes viennent aujourd'hui de réitérer, serait un signe concret, pour les Corses attachés à la démocratie et à l'État de droit, de l'attention que leur porte la représentation nationale. Le Gouvernement en accepte-t-il le principe ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je vous demande de ne pas donner de leçons à qui que ce soit. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mme Martine David. Vous non plus !

M. le ministre de l'intérieur. En 1981, en effet, je me souviens que, lorsque vous étiez au gouvernement, la loi d'amnistie a libéré cinquante-quatre auteurs d'attentats et de violences liés à la Corse. (Exclamations sur divers bancs.)

En 1988, lorsque vous souteniez le gouvernement de la gauche socialiste, la loi d'amnistie a libéré soixante auteurs d'attentats ou de violences liés à la Corse. («Hou !» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Claude Bartolone. Qui a libéré Gordji ?

M. le ministre de l'intérieur. Le gouvernement actuel, depuis le début, a fait preuve de fermeté en Corse.

Depuis le début de l'année, vingt auteurs ou complices d'attentats ou de violences ont été déférés à la justice et écroués, et ils n'ont pas été libérés.

La politique du Gouvernement en Corse est claire, le Premier ministre vient de le rappeler: le dialogue, oui, à condition qu'il n'y ait pas de violence, à condition que l'ordre républicain soit rétabli.

La violence est la négation du dialogue. Le Gouvernement a fait preuve de bonne volonté. Il ne tolérera pas que certains irresponsables remettent en cause sa volonté de sortir la Corse de ses difficultés. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Maxime Gremetz. Commission d'enquête ou pas ?

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1815

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 1996, page 5184

Réponse publiée le : 9 octobre 1996, page 5184

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 octobre 1996